

Compte rendu du CTL n° 7 bis
17 décembre 2021

Lors de ce CTL la CGT FINANCES PUBLIQUES était représentée par Christian AFFRAIX.

Le secrétaire adjoint de séance est la CGT.

1^{er} point de l'ordre du jour : adoption des PV des CTL du 11/05/2021 et du 04/11/2021

Vote des PV : la CGT vote pour celui du 11/05/2021.

Pas de vote exprimé pour le PV du 04/11/2021, la CGT ayant boycotté cette séance.

2^e point à l'ordre du jour : le nouveau réseau de proximité

- déménagement dans les locaux « tampon » des services du Centre des Finances Publiques de VILLEJUIF ;
- les déménagements du SIP de ST MAUR vers le SIP de CHAMPIGNY et le maintien d'une antenne à ST MAUR ; déménagement du SIP d'IVRY SUR SEINE vers VITRY SUR SEINE avec maintien d'une antenne à IVRY SUR SEINE

– Question de la CGT FINANCES PUBLIQUES sur les locaux qui sont d'après la CGT trop petits pour accueillir 45 personnes sur la surface des locaux avec les transferts des agents du SIE DE VILLEJUIF vers L'HAY

D'après Eric BETOUIG, ça rentrerait au niveau des agents. Il y a un gros travail d'archivage à faire.

Il y aurait un problème de parking et de restauration collective. La direction traitera la question comme sur les différents sites du département. Concernant les parkings c'est un problème identifié. Concernant la restauration, effectivement la cantine de la mairie est fermée. Les agents bénéficient de tickets restaurants. Il y aura un « rafraîchissement » de la salle de restauration. Le montant des tickets restaurants est très faible. Par ailleurs la salle de restauration accueille actuellement 8 agents. Avec 45 agents sur le site, ça devient problématique. Par ailleurs cette salle est affectée à la fois à la restauration et aux réunions. Il n'y aurait pas eu d'objection présentée lors de la visite sur la capacité de la salle. La libération de la cuisine, qui entraîne un gain de surface, ne semble cependant pas suffisante pour accueillir 45 rationnaires.

Il est demandé si un rapport du médecin de prévention et du SST concernant la salle de restauration sera effectué. Cette situation bien que provisoire va durer au minimum 18 mois. Les collègues de VILLEJUIF s'inquiètent notamment au regard de la promiscuité relative à la salle de restauration.

Il est répondu qu'il faudra effectivement de la discipline ainsi que le respect des gestes barrières concernant l'organisation du service de restauration (plannings) permettant à chacun d'y accéder.

Comme vont se passer les accueils sur rendez-vous compte tenu de l'aspect nombreux des accueils ? Les services s'interrogent notamment sur la configuration des accueils publiques qui se font aujourd'hui dans le hall d'accueil du CFP de

l'HAY. Cette concentration pose des problèmes en matière de bruit. Les services s'interrogent également sur la reconfiguration possible de la borne d'accueil.

Selon la direction, même avec le doublement des effectifs, l'accueil sur RDV pourra se faire sans problème. Il faudra mettre en place un système de réservation pour les accueils.

Des questions sont également soulevés sur la structure des bureaux en enfilade. Est-il encore possible d'apporter des aménagements aux plans proposés ?

La direction est en train d'expertiser ces possibilités de contre-proposition du site de l'HAY. Nathalie MORIN intervient pour dire qu'elle n'examinera pas en détail les couloirs de circulation. Il faudra traiter ces questions dans des groupes de travail dédiés. Compte tenu des problématiques amiante, il n'y aura pas de percement, ni de pose de cloison.

Frais de missions et frais de repas : que vont pouvoir obtenir les collègues compte tenu de ce transfert. Par ailleurs peut-on obtenir un calendrier, compte tenu des conséquences entraînées pour la vie de famille des agents ? Quel est le sort de la contre-proposition des agents de la Trésorerie Hospitalière de PAUL GUIRAUD ?

Relativement aux frais de missions et frais de repas, la direction indique s'en être inquiétée comme pour tous les projets menés depuis l'origine. Le déménagement d'un service n'entraîne pas le paiement des frais de missions. Il ne s'agit pas en effet d'une fusion. Concernant VILLEJUIF, la direction déclare être tributaire du fait que le projet est piloté par la centrale, elle n'a pas de visibilité sur le top départ de la mise en œuvre du chantier. En matière de restauration, les agents auront droit aux tickets restaurant. Pour les autres services, on est encore en négociation pour trouver des locaux.

Concernant les problèmes de la Trésorerie PAUL GUIRAUD, les problèmes seront traités en liaison avec la DRH relativement aux personnes qui, pour des raisons de santé, ne souhaitent pas suivre à Créteil. Concernant la contre-proposition des agents de la Trésorerie, la solution n'est pas viable. Elle nécessiterait des travaux d'importance de sécurité, d'aménagement informatique etc qui augmenterait considérablement les coûts. Les problèmes médicaux ne peuvent être traités dans cette instance.

Pour les trésoreries hospitalières, il faut également tenir compte des perspectives de la direction en matière de regroupement des hospitalières.

Où serait installé la Trésorerie Hospitalière Paul GUIRAUD dans Créteil ?

Dans l'ancien local de la communication ce qui en plus permettrait d'avoir à proximité le SAR. Compte tenu de l'implantation des services, le site de VILLEJUIF est accessible par les transports communs. Il est fait remarquer que la proximité des transports en commun ne règle pas le problème de l'accessibilité du site en voiture et du problème récurrent des parkings.

Est-on certain qu'après les travaux les agents réintégreront le site de VILLEJUIF ?

L'importance des budgets mis en œuvre dans cette opération justifie le retour des agents sur le site après les travaux. La directrice précise : « C'est tellement absurde que je ne saurai répondre à une question irrationnelle. C'est tellement absurde que je ne saurai répondre ».

Un grand merci pour le mépris affiché aux inquiétudes des agents !!

Cette question pourrait être à mettre en relation avec le transfert des missions vers CLERMONT SUR OISE, elle n'est donc pas absurde et les agents peuvent légitimement se poser la question.

Concernant le transfert, il s'agit d'un sujet relatif à la démétropolisation. La direction suit les orientations générales et n'aurait pas levé le doigt contrairement aux affirmations des OS. Concernant le transfert à CLERMONT SUR OISE, la directrice n'est pas en mesure aujourd'hui d'apporter une réponse sur les missions transférées.

Concernant la restauration collective, la CGT FINANCES PUBLIQUE fait remarquer qu'il doit nécessairement exister une synergie en la Délégation à l'Action Sociale et la direction lorsque des projets se mettent en place. Par ailleurs, constat un effectif cible de près de 70 agents lors de la réintégration dans les locaux rénovés, la CGT réaffirme la nécessité de la mise en place d'une solution de restauration collective dans laquelle, l'AGRAF pourrait être partie prenante c'est un sujet clivant. En espace cible de 70 agents, on n'est pas sûr qu'ils participent tous à la cantine et que le nombre de rationnaire puisse permettre à l'AGRAF de fonctionner correctement.

La CGT FINANCES PUBLIQUES interroge la direction sur la tenue d'un groupe de travail dédié au fonctionnement des Antennes, faisant remarquer que les OS n'y ont pas été associées dans le cadre du dialogue SOCIAL. La CGT fait également remarquer la contradiction dans le discours tenu sur la taille critique des services. En effet, l'une des justifications du NRP repose sur la nécessité de maintenir des sites permettant à ceux-ci de faire face à l'intégralité des missions. Or la création des antennes, en limitant le nombre d'agent la composant met à mal ce concept de taille critique. Par ailleurs, entre les absences pour maladie, congés, formation concours, quel sera l'efficacité de ses services dans leur mission. Enfin, s'ajoute à cela, le télétravail. Comment seront donc gérés, formés les effectifs les composant ?

Pour la Direction, concernant la taille des antennes, il ne s'agit pas de juxtaposer deux sites mais de les faire vivre indépendamment. Le siège des antennes sera donc sur les deux sites. La mission principale de ces antennes va se concentrer sur l'accueil (3 1/2 journée). Cependant si l'on, considère la saisonnalité de l'accueil, il y aura malgré tout de la gestion. Il faudra donc développer une plus grande polyvalence des agents notamment (polyvalence accueil recouvrement). Il y aura donc un accompagnement spécifique dans la formation. Concernant le caractère contradictoire du discours, la directrice intervient précisant que les élus locaux ont demandé des lieux pour maintenir les missions locales. Dans le cadre du NRP et de la délocalisation, les antennes vont permettre de maintenir des structures locales.

La CGT FINANCES PUBLIQUES rappelle que dans le discours directionnel les antennes sont pérennes jusqu'en 2024. Les OS réclament un maillage territorial, des services de pleines compétences. La directrice interpelle la CGT FINANCES PUBLIQUE lui demandant de confirmer si cette OS est « pour les grosses structures »
Réponse de la CGT Finances publiques : « *Ne me faites pas dire ce je n'ai pas dit. La CGT FINANCES PUBLIQUES est pour le maillage territorial avec des services de pleine compétence et non pas des ersatz de service public* ».

Mme MAHO reprend sur la capacité collective des agents à être polyvalent. Cette polyvalence est nécessaire tant pour les agents et pour les usagers. Notion de formation adaptée et tutorat doit être réfléchi qui sera mis en place progressivement. Polyvalence resserrée autour d'une équipe restreinte. La Formation à la polyvalence remise en œuvre et travail collectif.

La CGT FINANCES PUBLIQUES rappelle les résultats désastreux de cette polyvalence prônée lors du rapprochement CDIF/SIP et du gâchis qui en a résulté et qui se résume aujourd'hui à un retour à la case départ après 14 années d'errement. Il a été démontré que la polyvalence n'était pas la panacée. Elle a par ailleurs été mise à mal lors de la fusion. Les Chefs de poste ont ainsi conservé les sachants sur les missions qu'ils maîtrisaient afin de garantir le caractère fonctionnel du service.

La directrice affirme qu'il n'y a pas de contradiction entre la spécialisation de certains et la polyvalence d'autres. C'est au contraire cet axe qui est désormais privilégié par la centrale.

La CGT FINANCES PUBLIQUES interroge MME MAHO sur la tenue de la comptabilité dans ces antennes.

La comptabilité sera tenue au plus près du Chef de Service. Mais des actions d'encaissement (produits locaux, amendes, etc) seront possible dans le cadre de l'accueil physique. **La CGT faire remarquer que si l'antenne fait de l'encaissement, il faudra un guichetier voir un suppléant.** Cette possibilité entraîne de fait des difficultés d'articulation entre le SIP siège et l'antenne. Il est également remarqué que le SGC pourrait également prendre en charge la comptabilité du SIP siège. En tout état de cause ces changements seront expertisés en direction avec les sachants, les chefs de service. Il est également confirmé par la Direction que les antennes encaisseront des amendes. Concernant les critères de mutation sur les antennes, le sujet n'est pas d'actualité. Les antennes ne seront pas listées dans le mouvement.

Le représentant de la CGT FINANCES PUBLIQUES interroge la direction sur la notion d'antenne « visible ou invisible » et leurs conséquences notamment en matière de gestion RH.

Il n'y aura qu'une seule adresse, celle du SIP de rattachement. L'antenne visible est avant tout un problème métier.

Les OS soulèvent le problème de calendrier également entre le déménagement et le mouvement de mutation. La direction répond qu'avec la fusion des services, les agents seront statutairement ALD et qui permettra de mettre en place une fiche de souhait.

La réorganisation des services va t'elle entraîner un redispatching des missions ? Pour la Direction, au moment de la fusion, c'est l'occasion de réfléchir aux process . Il faut également tenir compte des manières de travailler. Il n'est pas certain que l'organisation choisie VINCENNES/NOGENT – Pôle recouvrement/ Pôle assiette/ Pôle transverse soit essayée sur tous les sites. Cependant c'est une organisation à laquelle qu'il faudra réfléchir.

Est-ce que la fusion St Maur/Champigny entraînera une refonte de l'organisation ?

Oui il faudra se pencher sur les process pour toutes les réformes qui entraînent la fusion de structures importantes.

Il y aura une articulation du mouvement avec les déménagements en deux temps : le déménagement précédera toujours les mutations. Cela fait deux ans que l'on procède ainsi. C'est l'année de la fusion qui détermine la date à laquelle la priorité prendra effet.

Il est demandé une individualisation des fiches RH en fonction du site et de sa particularité. La direction répond que c'est déjà le cas. On fait des fiches personnalisées

pour tous les services concernés. Par ailleurs, les services RH sont toujours à la disposition des agents pour leur facilité.

Vote contre unanime de toutes les OS.

Explication de vote contre de la CGT : LA CGT FINANCES PUBLIQUES revendique l'abandon du NRP . Elle revendique des services de proximité et de pleine compétence, implantés sur l'ensemble du territoire. La CGT conteste la notion même d'antenne.

3^e point à l'ordre du jour : les ponts naturels 2022.

Pont naturel : question de FO concernant la date du pont naturel pour l'ascension. Compte tenu de la position des OS et des préconisations de la centrale, la directrice ne comprend pas les positions du service. Il n'a pas de support réglementaire définissant la notion même de pont naturel. Il est rappelé que le support réglementaire est constitué par l'instruction des congés qui précisent les modalités de gestion du pont naturel.

Après une âpre discussion, la direction a accepté de revoir sa décision et inscrit les ponts naturels suivants :

- pont de l'Ascension (vendredi 27 mai 2022) ;
- pont du lundi 30 octobre 2022.

Fidèle à sa ligne de conduite, rappelant que les agents peuvent disposer de leur congé librement, et qu'il ne leur appartient pas de financer au moyen de leur congé des décisions nationales, la CGT a voté contre cette proposition.

Question diverses :

Déménagement de VINCENNES et conséquence de la gestion de l'arrivée d'un collègue PMR sur le service.

Le déménagement du site de VINCENNES est effective, l'opération de déménagement opérationnelle.

Les travaux devaient être terminés fin décembre. On a privilégié les travaux sur les étages et les locaux de travail. Au jour du CTL les travaux dans les étages sont totalement terminés. Très beaux locaux refaits du sol au plafond. Il n'y a pas eu d'observation lors de la visite du site. Les travaux ne sont pas terminés à l'entresol. Les agents sont cependant en état de travailler.

Concernant l'élévateur PMR, c'est l'option « élévateur » qui a été choisie. Il y a eu des retards dans la livraison des matériels nécessaire à sa mise en œuvre. Le matériel sera livré la semaine prochaine. Un bureau provisoire a été mis à la disposition au rez-de-chaussée.

Pour rappel, les problèmes relatifs à l'élévateur ont été remontés à la direction le 30 novembre 2021

Il est rappelé la norme légale concernant les toilettes : Une toilette pour 10 personnes et cette norme à l'heure actuelle ne serait pas respectée. Réponse de la direction : c'est une période de congés et d'absence. On s'est assuré que le nombre de personnes présentes rentrait dans la norme.

Concernant l'eau chaude ? A l'issue de travaux il y aura de l'eau chaude.

Il est déploré qu'en lieu et place d'une cloison mobile ait été installé à la cantine, une cloison fixe. Cela a été effectivement constaté lors de la visite de site. Une demande a été adressé au prestataire afin de supprimer la cloison fixe et la remplacer par une mobile prévue à l'origine.

Concernant les projets de réorganisation des services de direction ? Il n'y a absolument aucun projet de réorganisation dans le paysage dans l'immédiat.

Un problème relatif au télétravail est signalé sur Orly et VAL DE MARNE AMENDE. Les responsables de ces services seraient clairement opposés à sa mise en œuvre.

Réponse de la direction : la direction n'a aucune connaissance de ce problème et ne peut apporter de réponse dans l'immédiat.

Livraison de portables pour le télétravail ? Le stock de la direction est encore suffisant pour satisfaire les demandes. Il va par ailleurs y avoir une livraison de 50 écrans dans les jours à venir.

Est évoqué un problème d'encadrement au niveau du service comptabilité. Ce problème avait trouvé une solution récemment mais de nouveau, des problèmes sont signalés. La directrice, avant de céder la parole au Chef de Pôle intervient pour signaler qu'elle n'est pas à l'aise pour répondre à ce type de question et que par ailleurs, le CTL n'est pas l'instance au cours de laquelle devrait être évoqué ces problématiques. M. MOREAU intervient ensuite : des mesures conservatoires ont été mises en œuvre.

M. BETOUIG intervient ensuite sur l'une des questions soulevées par la CGT FINANCES PUBLIQUES relativement au budget pour l'amélioration du cadre de vie.

La CGT avait en effet rappelé que ce budget était alloué aux agents pour les agents. Contrairement aux affirmations du courriel qui stipulait que le vote des OS était « informel », le vote est obligatoire et décisionnel. La CGT rappelait également que la direction n'avait pas à imposer ses choix dans l'utilisation de ce budget.

M. BETOUIG répond que la formulation a été reprise de la note de la centrale. Par ailleurs, il s'étonne de cette réaction, affirmant qu'au cours du groupe de travail un modus opérandi semblait s'être dégagé. Il était également demandé un report des remontées : compte tenu du délai dans lequel les réponses doivent être remontées à la centrale, il ne peut être question de report.

A l'heure actuelle, 118 projets sont remontés vers la direction. Il est clair que parmi ceux-ci figurent des projets en doublon. La CGT rappelle les débats du groupe de travail au cours duquel, il avait été clairement identifié cette problématique et que ces projets en doublon, certes devraient faire l'objet de l'étude de faisabilité de la DBLI et que ces derniers étaient également fonction de la configuration et du nombre d'agents présent sur le site.